



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chômeurs

Question écrite n° 108465

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, sur le nouveau dispositif de préparation opérationnelle à l'emploi. Les jeunes de moins de vingt six ans de faible niveau de qualification ou rencontrant des difficultés d'insertion sont particulièrement visés par le nouveau dispositif de préparation opérationnelle à l'emploi (POE). Or la prescription effective de cette aide au développement des compétences, qui permet le financement d'une formation à un demandeur d'emploi préalablement à son embauche en CDI ou en CDD d'au moins un an, demeure l'exclusivité des conseillers de Pôle emploi, excluant ainsi de fait les milliers de jeunes que les missions locales accompagnent au quotidien. Il souhaite l'alerter sur la nécessité qu'il y aurait donc de définir comme une cible prioritaire les jeunes non qualifiés accompagnés par les missions locales et de permettre à ces dernières de prescrire des mesures POE. Il lui demande si le Gouvernement compte prendre des mesures en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108465

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4991

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)